

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**UNIVERSITE MOULOD MAMMERY DE TIZI-OUZOU**

**SOUS- DIRECTION DES PERSONNELS ET DE LA FORMATION**

**PROCES VERBAL DU JURY CHARGE D'ETABLIR LA LISTE D'ADMISSION DEFINITIVE A  
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR EN  
INFORMATIQUE**

L'An Deux Mille Vingt Quatre (2024) et le Dix (10) du mois de Juin, s'est tenue au siège de l'Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou – Sous-direction des personnels et de la formation, la réunion du jury chargé d'étudier la liste d'admission à l'examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien Supérieur En Informatique, et ce conformément aux dispositions de la décision N° 100 du 13/02/2024.

**ETAIENT PRESENTS LES MEMBRES SUIVANTS :**

Monsieur BOUDA Ahmed,

Recteur (Président)

Monsieur RIBA Ammar,

Chef du centre (membre)

Monsieur DJERBI Rachid,

Correcteur (membre)

Monsieur BELKACEMI Djamel,

Correcteur (membre)

***Le Jury après :***

- Confirmation de la publicité de la décision N° 100 du 13/02/2024, de l'Université Mouloud MAMMERY de Tizi-Ouzou portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de Technicien Supérieur En Informatique, sus cité et suite à :

1° - Examen des notes et des moyennes obtenues par les candidats, tel que mentionnées dans les relevés de notes établis par le centre d'examen (La Faculté des Sciences de L'Université M'Hamed BOUGARA de Boumerdès).

2° - Confirmation du nombre de poste budgétaires ouverts au titre de l'examen professionnel en question (01 poste ouvert).

3° - Vérification de l'ensemble des conditions statutaires notamment le grade et l'ancienneté exigées pour la participation à l'examen professionnel suscité.

-Adopte à l'unanimité de ses membres, la liste d'admission définitive des candidats ayant obtenus une moyenne générale égale au moins à 10/20 sans note éliminatoire.

**-Liste d'admission définitive par ordre de mérite:**

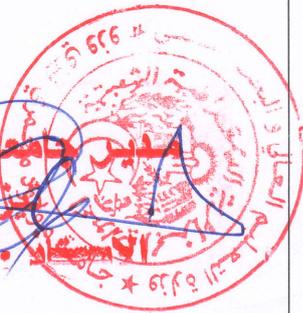
LALAMI Fadoua 14,57

**-Liste d'attente :**

TOUZARI Tassadit 12,14

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 11h 30mn.

Signature des membres du jury :

Le Chef du centre (membre)	Le correcteur (membre)	Le correcteur (membre)	Le Recteur de l'UMMTO (président)
 <p>Monsieur RIBA Ammar</p>  <p>الأستاذ: أعمريبة</p>	<p>Monsieur DJERBI Rachid</p> 	<p>Monsieur BELKACEMI Djamel</p> 	<p>Monsieur BOUDA Ahmed</p>   <p>الأستاذ: مولود معمري</p>

- De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal.